

Arrêté municipal
n° 2026 - 63

Objet :

Arrêté de délégation de fonctions

Monsieur Géraud PAPON,
2^e adjoint au maire

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois, à compter de son rendu exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi notamment au moyen de l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Fait à PARÇAY-MESLAY,
Le 31/03/26

Acte certifié exécutoire :

- date transmission au contrôle de légalité : 31/03/2026
- date de publication : 31/03/2026
- date de notification : 31/03/2026

ARRÊTÉ MUNICIPAL VILLE DE PARÇAY-MESLAY

Monsieur Bruno FENET, Maire de la ville de PARÇAY-MESLAY ;

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2122-18, qui confère le pouvoir au maire d'une commune de déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal ;

VU la délibération n° 2026-23 prise par le conseil municipal en sa séance du 22 mars 2026 et fixant à six le nombre des adjoint.e.s ;

VU la délibération n° 2026-24 prise par le conseil municipal en sa séance du 22 mars 2026 et portant élection des adjoint.e.s ;

VU le procès-verbal d'élection du maire et des adjoints établi en date du 22 mars 2026 ;

VU la délibération n° 2026-26 prise par le conseil municipal en sa séance du 22 mars 2026 et portant les délégations consenties au maire par le conseil municipal ;

CONSIDÉRANT que pour le bon fonctionnement de l'administration communale, il convient de donner délégation à un ou plusieurs de ses adjoint.e.s et, en l'absence ou en cas d'empêchement des adjoint.e.s ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation, à des membres du conseil municipal ;

Envoyé en préfecture le 31/03/2026

Reçu en préfecture le 31/03/2026

Publié le 31/03/2026

ID : 037-213701790-20260331-ARRET_63_2026-AR



S²LO

ARRÊTE :

Article 1 : : À compter du 27 mars 2026, Monsieur Géraud PAPON, 2^e adjoint au maire, est délégué pour intervenir dans les domaines suivants :

- Espace public :

Notamment pour la gestion, l'aménagement et l'entretien des espaces ouverts et accessibles au public, incluant les autorisations d'occupation ou d'utilisation du domaine public.

- Qualité de vie :

Notamment pour la gestion, l'aménagement et l'entretien du cadre de vie et des conditions de vie, incluant donc l'ensemble des conditions matérielles et environnementales dans lesquelles les habitants évoluent, l'accès aux services publics, les espaces verts et les infrastructures de transport et de mobilité.

- Voirie :

Notamment pour la gestion, l'aménagement et l'entretien de l'ensemble des biens du domaine public affectés aux besoins de la circulation terrestre, incluant la réglementation de la circulation, du stationnement et de la signalisation.

- Réseaux :

Notamment la gestion, l'aménagement et l'entretien des réseaux d'eau potable, d'assainissement, de gaz et d'électricité, incluant la distribution, les raccordements au réseau public, la collecte et le transport.

- Sécurité :

Notamment pour la prévention et la gestion des bruits, des troubles de voisinage, des rassemblements, de dépôt illégal de déchets.

Pour la prévention et la gestion des risques majeurs par l'établissement d'un plan communal de sauvegarde, des risques dans les équipements municipaux recevant du public, des habitats insalubres ou menaçant ruine.

Monsieur Géraud PAPON, 2^e adjoint au maire, est notamment chargé de la supervision de l'élaboration, de l'étude et du suivi des dossiers en lien avec ses domaines de compétences délégués, tels que détaillés *supra*, le cas échéant en lien avec les autorités compétentes.

Article 2 : Délégation permanente est également donnée à Monsieur Géraud PAPON, 2^e adjoint au maire, à l'effet de signer tous les documents, actes et courriers afférents aux domaines relatifs à sa délégation, tels que mentionnés à l'article 1.

Article 3 : Le responsable des services et Monsieur le Maire de PARÇAY-MESLAY sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : L'ampliation du présent acte sera adressée à :

- Monsieur le Préfet d'Indre-et-Loire ;
- Monsieur le Comptable public ;
- L'intéressé.



The image shows a blue circular official stamp of the Municipality of Parçay-Meslay, Indre-et-Loire, with a signature in blue ink over it.

Bruno FENET
Maire de PARÇAY-MESLAY

Envoyé en préfecture le 31/03/2026

Reçu en préfecture le 31/03/2026

Publié le 31/03/2026

ID : 037-213701790-20260331-ARRET_63_2026-AR

